



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
15.11.2006

Date de la convocation des conseillers :
15.11.2006

point de l'ordre du jour no:
05

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 24 novembre 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Roller, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal

Absents : Hoffmann, Huss, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Structures d'accueil Papillon III : avant-projet (art.4/0420/2123/043)

Vu sa délibération du 23 décembre 2005 approuvant le devis de 50.000.- € pour frais d'études pour les structures d'accueil Papillon III (art. 4/0420/2123/043) ;

Vu l'avant-projet afférent au montant de 1.698.495.- € ;

Vu le rapport afférent de Monsieur l'architecte de la Ville du 15 novembre 2006 ;

Considérant qu'il y a lieu de joindre au dossier les avis énumérés à l'article 159 du règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 portant exécution de la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics

Vu la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

l'avant-projet au montant de 1.225.980.- € pour les structures d'accueil Papillon III (1^{er} vote).

Un premier crédit au montant de 50.000 € est inscrit à l'article 4/0420/2123/043 du budget des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2006.

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2006.

Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre